

Procès verbal (extrait)
Assemblée générale ordinaire

du mercredi 24 avril 2024
(au Manège-en-Ville, 4 rue J.-Piachaud 1204 Genève)

1. La séance est ouverte à 20h00 par Mme Martine Sumi-Viret, présidente de la Pfir Genève, laquelle souhaite la bienvenue aux participant.e.s : représentant.e.s des membres collectifs (MC), membres individuels (MI) et associés (MA) et associations candidates invitées (toutes listes en annexe1).

Le procès-verbal est tenue par M. Henri Maudet, anc. secrétaire de la Pfir Genève 2012-2021.
La présidente donne la liste des membres excusé.e.s (cf annexe 2).

2. Approbation du pv de l'AGO du 2 mai 2023 : il est approuvé à une très large majorité.

3. Approbation de l'ordre du jour (OJ)

4. Accueil (admission) de deux nouveaux membres collectifs (MC) :

- Ahmadiyya Muslim Jammāt : l'un des représentants présente l'association et les trois répondent à diverses questions de l'assemblée ;

- Centre d'Etudes du Bouddhisme tibétain de Genève : la représentante présente l'association et répond à diverses questions.

Les associations candidates se retirent hors de la salle pendant un moment durant lequel l'assemblée délibère. Les votes sont les suivants :

. Ahmadiyya Muslim Jammāt : 23 pour, 1 contre et 7 abstentions ;

. Centre d'études du bouddhisme tibétain : 31 pour, 0 contre et 0 abstention.

Accueil (admission) de six (6) nouveaux membres individuels (MI) :

5. Rapport d'activité de l'année 2023 et projets 2024

Il est présenté, outre par la présidente, par les intervenants suivants : Mohamed Levraik. Maurice Gardiol, Barbara Doswell, Anne Carron-Cescato et Emilie Sommer-Meyer.

Remerciements particuliers sont adressés à Mme Barbara Doswell, collaboratrice très précieuse de l'association, en tant que chargée de la mise en œuvre des projets de la Plateforme.

Pour les détails, se référer au site de la Plateforme ou au feuillet A5 (4 p.) distribué en séance.

6. Rapport financier pour l'exercice 2023 par le chargé des finances

A l'appui des tableaux présentés (syst. ppt et beamer), Maurice Gardiol expose les comptes ainsi que le bilan (pertes et profits) de l'exercice 2023. Ce dernier se solde par un excédent de dépenses de CHF 1'858,99. Le total du bilan au 31.12.2023 s'élève à CHF 75'351,05, pour un compte de résultat de CHF 142'828, 91.

M Gardiol répond à diverses questions et il souligne notamment l'importance des soutiens (privés) au sein des MC et des MI comme de la part des collectivités publiques (Canton et Ville de Genève, et qq communes). Il se déclare, au nom du Comex et pour la Plateforme, très reconnaissant pour cette belle générosité.

Des remerciements particuliers sont adressés à M Gardiol lui-même pour le travail effectué (11ème exercice depuis l'automne 2013 et ultime exercice en tant que trésorier de l'association).

7. Rapport de l'organe de révision des comptes

L'assemblée prend connaissance du rapport du 7 mars 2024, affiché sur l'écran, lequel recommande l'approbation des comptes de l'exercice 2023. Il n'y a pas de question particulière posée aux deux membres (présents) de l'organe statutaire, Mme Catarina Nobs Pedroso et M. Henri Maudet. (ndlr : ces deux mandats -2 ans- seront soumis à élection lors de l'AG 2025, selon art. 8 des statuts).

8. Approbation des rapports : votes successifs des décharges pour les pts 5 à 7

Ils sont *approuvés à une très large majorité évidente*, avec remerciements à leurs auteur.e.s respectifs ainsi qu'au Comex pour son activité durant l'année 2023.

9. Information du Comex sur une situation particulière

10. Ré/élection du comité exécutif, de la présidence et de la vice présidence

*A la majorité évidente, le Comité exécutif (Comex), selon liste figurant sur le site et citée en annexe 4, est élu pour un mandat de trois (3) ans (période 2024-2027), y compris, au sein de cet organe, Mme Sandra Golay (candidate absente excusée) en tant que *chargée des finances* et en remplacement (succession) de M Maurice Gardiol, annonçant en la présente séance sa démission pour le 31 décembre 2024 au + tard.*

11. Approbation du barème des cotisations 2025

Ce pt est inscrit chaque année à l'OJ en vertu des art. 6 ch 11 et 9 des statuts.
Le barème 2025 est approuvé à l'unanimité.

12. Divers et propositions individuelles

Sans.

La séance est levée à 23h00, avec remerciements à l'assemblée par la présidente, ainsi qu'au procès-verbaliste.

Hm/2.5.24/4.5.24 ms 8 mai 2024